

Editorial



En 1848, Syme créait à Glasgow le premier centre de brûlé : Burn's Cottage non pas tellement pour mieux soigner les brûlés que pour protéger ses patients habituels d'un voisinage fâcheux sur bien des points (et pourtant c'était quelques années avant Lister).

Car Syme était orthopédiste et reste connu de nos jours pour un type d'amputation au niveau de l'arrière pied encore pratiquée sous cette appellation.

100 ans plus tard, la situation n'avait guère changé et les brûlés continuaient à être traités par des médecins pour qui leur thérapeutique n'était pas la première préoccupation et même pour certains une charge encombrante.

Comme souvent, hélas, c'est la guerre qui changera les mentalités et fera prendre conscience du problème spécifique des brûlures. Si les premiers centres de brûlés français ont été comme le Burn's Cottage créés par des orthopédistes : Colson, Merle d'Aubigné, Jean Gosset par exemple, leur souci n'était plus seulement de séparer les brûlés et leur danger septique des autres patients mais encore et surtout de les mieux traiter.

Dependant les locaux et la sophistication des moyens ne sont pas tout et peut-être même pas l'essentiel comme j'ai pu le constater il y a près de trente ans en Chine où j'ai vu les premiers brûlés à 90% survivre avec pourtant des moyens matériels dérisoires et obsolètes mais des moyens humains de très grande qualité et en nombre suffisant.

Ce problème est encore le nôtre, car la formation aux soins des brûlés des divers intervenants reste insuffisante et l'avenir de ceux qui choisissent de s'occuper de ces malades trop aléatoire.

Certes des progrès ont été enregistrés.

La S.F.E.T.B. lors de ses congrès réunit un grand nombre de ceux qui s'intéressent à la brûlure et aux brûlés : elle a ajouté des cours de perfectionnement qui sont très suivis ;

Elle a créé un organisme de diffusion : la présente revue .

Un diplôme inter-universitaire a vu le jour qui s'efforce de combler le déficit d'enseignement des facultés et des diverses écoles pratiques. Des vocables même sont apparus (avec une certaine difficulté à être acceptés) : " brûlologie " et " brûlologue " qui, bien qu'obsolescents de barbarisme définissent bien la matière scientifique et ceux qui la mettent en œuvre.

La nomination d'un PU-PH* dans cette discipline a même couronné ce néologisme.

Mais cet édifice repose sur des bases fragiles.

Comment devient-on Brûlologue ? Quel avantage procure le diplôme du DIU ? Comment pérenniser les structures actuelles ? Ne sont elles pas trop dépendantes de la personnalité de leur chef de service ?

Toutes ces questions sont loin d'être résolues .

Et encore la vie des centres ne représente qu'une partie du problème.

Seulement moins de la moitié des victimes de brûlures y est traitée ; certes les plus graves y trouvent place mais les autres ne méritent-ils pas des soins adaptés ? Et qu'advierait-il si une catastrophe engendrait un afflux massif ?

Après la période aiguë, que devient le malade ? Son parcours, et nous savons combien il est long et difficile, ne dépend-il pas seulement de la volonté de certains d'entre nous ? et avec les difficultés administratives que cela comporte.

Enfin, la réparation, au sens juridique, de l'accident, voire du crime, est loin d'être correctement appréhendée dans tous les cas.

La S.F.E.T.B. s'efforce d'apporter des éléments de réponse à tous ces problèmes.

Son prochain congrès à Lille va s'attaquer à la question de l'afflux massif de brûlés, le suivant à Metz à la réparation juridique.

Le partenariat avec les associations de malades est devenu plus étroit et un représentant de l'A.B.F. siège au conseil d'administration de la Société.

Mais encore faut-il que toutes ces actions ne restent pas confidentielles.

La revue " Brûlures " doit voir sa diffusion augmenter et c'est à vous tous de la faire mieux connaître.

Mais surtout les contacts avec les pouvoirs publics doivent reprendre.

Il va y avoir 3 ans bientôt que beaucoup d'entre nous, délégués par la Société ont travaillé au sein de commissions au Ministère de la Santé pour mieux définir les diverses modalités de prise en charge des brûlures.

Les sobornements de la politique, les remue-ménage des bureaux ministériels et les aléas de l'actualité avec les priorités qu'ils entraînent n'ont pas permis que tout ce travail effectué aboutisse à des positions officielles.

Faudra-t-il qu'une catastrophe suffisamment médiatique se produise pour que soit remise en route l'organisation des soins aux brûlés en France ?

Et je ne parle pas de l'Europe de la Brûlure !